

Conseil Communautaire en date du 12 septembre 2016
A la salle communale de Jallerange

Délégués présents :

Mmes Belleney (Avrigney-Virey), Lacour (Hugier), Bouchasson (Marnay), Bugnet (Marnay), Julien (le Moutherot), Fahys (Recologne), Cuinet (Tromarey)

MM. Rollet (Avrigney-Virey), Gaillard (Bay), Lucot (Bonboillon), Renaudot (Brussey), Decosterd (Burgille), Cussey (Burgille), Hoerner (Chambornay-lès-Pin), Humbert (Courchapon), Lacaille (Chenevrey et Morogne), Garcia (Chevigney sur l'Ognon), Avenia (Courcuire), Philibeaux (Cult), Braichotte (Cugney), Dobro (Franey), Mignerot (Gézier-et-Fontenelay), Pinassaud (Jallerange), Vittot (Lantenne-Vertière), Clerget (Lavernay), Ballot (Marnay) Fassenet (Marnay), Rietmann (Marnay), Zangiacomì (Marnay), Meutelet (Moncley), Glorieux (Pin), Reigney (Placey), Bruckert (Recologne), Morales (Recologne), Boillon (Ruffey-le-Château), Ducret Pascal (Sauvagney), Marchal (Sornay), Abisse (Vregille).

Absents:

MM. : Fahy, Pelot,

Mmes : Girardot, Bouvresse,

Absents excusés :

MM. Dumont, Malesieux

Mme Vefond remplacée par son suppléant M. Avenia

M. Varlet remplacé par son suppléant M. Pinassaud

M. Theurel remplacé par sa suppléante Mme Julien

M. Berger pouvoir à M. Glorieux

En présence de représentants des communes de Mercey-le-Grand et Montagney. La commune de Bresilley est excusée.

Secrétaire de séance : Glorieux Stéphane

M. le Président remercie la commune de Jallerange d'accueillir le conseil communautaire.

M. le Président demande aux délégués s'ils approuvent le dernier compte-rendu du conseil communautaire en date du 11 juillet 2016.

Une élue dit qu'une phrase relative au cout du transport scolaire n'est pas claire et mal rédigée et demande à ce qu'elle soit précisée. Le président dit que la facturation du cout du transport scolaire concerne bien l'année scolaire passée et que le cout facturé est le même que celui facturé pour l'année scolaire précédente. Il dit que le compte rendu sera clarifié.

Rédaction antérieure : « *Le Président dit que la demande de participation des familles sera à hauteur de 65.00 € par enfant disposant d'une carte de bus pour l'année scolaire 2015/2016 pour le transport méridien des enfants que le Conseil Départemental facture à la CCVM. Ce montant est identique à l'année scolaire précédente.* »

Nouvelle rédaction : « *Le Président dit que, pour l'année scolaire écoulée (2015/2016), la demande de participation des familles est à hauteur de 65.00 € par enfant disposant d'une carte de bus pour le transport méridien des enfants que le Conseil Départemental facture à la CCVM. Ce montant de participation est identique à celui demandé pour l'année scolaire précédente (2014/2015).* »

Approuvé à l'unanimité

1. Budget annexe ordures ménagères : demande de réaffectation exceptionnelle d'excédent d'investissement en section de fonctionnement (article D2311-14 CGCT) pour le budget primitif 2017 : montant de la réaffectation proposée 200 000 €.

Suite au dernier conseil communautaire, les services de la Préfecture ont été rencontrés à ce sujet. La Préfecture a demandé de déterminer par délibération le montant souhaité de reprise de l'excédent de la section d'investissement en section de fonctionnement. M. le Vice-Président chargé des finances après un rappel du contexte de la demande propose une reprise de l'excédent de la section d'investissement en section de fonctionnement dès le vote du budget primitif à hauteur de 200 000 €.

Voté à l'unanimité

2. Modifications budgétaires sur le budget principal pour prévision de crédits au compte 6542 « créances éteintes » dans le cadre d'effacement de dette d'administrés débiteurs et au compte 673 « titres annulés (sur exercice antérieur) »

M. le Vice-Président chargé des finances indique qu'il y a pour 3777 € d'impayés non recouvrables suite à décisions de justice (commission de surendettement...).

Il n'avait été prévu de crédits au compte 6542 pour les « créances éteintes ». Or l'effacement de dette a été décidé pour certains administrés concernant des factures de périscolaire et des factures d'ordures ménagères antérieures à la CCVM.

De plus, il n'avait pas été provisionné suffisamment au compte 673 pour les titres annulés (sur exercices antérieurs) pour des régularisations de factures.

Un élu dit qu'il ne faut pas confondre les comptes 6542 et 673.

M. le Vice-Président chargé des finances propose de régulariser les écritures comme suit :

Au compte « 6542 », créances éteintes, il propose de provisionner : 5000 €,

Au compte « 673 », titres annulés (sur exercices antérieurs), il propose de provisionner : 2000 €

Au compte « 658 », charges diverses de la gestion courante, il propose de provisionner : 615 €

Au compte « 6288 », autres services extérieurs, il propose de déduire : 7615 €

Voté à l'unanimité

Le président remercie la Vice-présidente en charge des services à la personne pour le travail de recouvrement qui a été fait auprès des familles en situation d'impayés sur les factures de périscolaire.

Il dit qu'il est important de recouvrer les impayés plus régulièrement. Des élus disent que cela fait partie des missions de la trésorerie.

3. Modifications budgétaires sur le budget annexe ordures ménagères pour prévision de crédits au compte 6542 « créances éteintes ».

M. le Vice-Président chargé des finances indique qu'il y a pour 1800 € d'impayés non recouvrables suite à décisions de justice (commission de surendettement...).

Il n'avait été prévu de crédits au compte 6542 pour les « créances éteintes ». Or l'effacement de dette a été décidé pour certains administrés concernant des factures d'ordures ménagères dans le cadre du budget ordures ménagères de la CCVM.

Il propose de régulariser les écritures comme suit :

Au compte « 6542 », créances éteintes, il propose de provisionner : 3000 €,

Au compte « 673 », titres annulés (sur exercices antérieurs), il propose de déduire : 3000 €

Voté à l'unanimité

4. Manifestation peintres dans la rue : autorisation du conseil d'attribuer les prix aux peintres

M. le Président expose que traditionnellement l'office de tourisme organise « les peintres dans la rue ». Cette manifestation se déroule en principe sur un weekend avec des expositions de peintures et des concours de peintures avec remises de prix :

- prix de la créativité d'un montant de 150 €
- prix figuratif d'un montant de 150 €
- prix amateurs d'un montant de 120 €
- prix confirmés d'un montant de 120 €
- prix des 13-18 ans d'un montant de 50 €
- prix des moins de 12 ans d'un montant de 25 €

Soit un total de prix de 615 €.

Dans le cadre du budget prévisionnel de l'office de tourisme, les montants des prix avait été provisionnés. Or afin de pouvoir verser aux peintres les sommes gagnées, la trésorerie demande la prise d'une délibération autorisant la CCVM à procéder au versement des sommes attribuées à chaque peintre.

Le président demande l'autorisation au conseil de verser les sommes aux peintres et de procéder à toutes les démarches utiles dans le cadre de cette manifestation.

Voté à l'unanimité

5. Annulation de la délibération sur les tarifs périscolaires du 23/05/2016 suite observation de la préfecture et reprise d'une nouvelle délibération

La vice-présidente en charge des services à la personne rappelle la délibération initiale du 29/02/2016 : le mercredi après-midi était précédemment facturé dans le cadre des régies de recette extrascolaires et à compter du 1^{er} janvier 2016, il faut les inscrire dans les tarifs du service périscolaire géré en facturation à l'utilisateur.

Il est donc proposé de retirer des tarifs extrascolaires, les tarifs des mercredis loisirs et de les inclure aux tarifs périscolaires sans en changer les montants.

Pour des raisons d'organisation de la facturation, celle-ci n'a été mise en place auprès des usagers qu'à compter du 1^{er} avril 2016.

Lors de la précédente délibération du 29/02/2016, pour les mercredis loisirs : la ligne relative à l'accueil du soir n'a pas été prévue (bien qu'existante précédemment dans le cadre de l'accueil extrascolaire). Le président avait proposé d'ajouter cette ligne de facturation en périscolaire dans la délibération en date 23 mai 2016.

La préfecture a demandé l'annulation de cette délibération en raison du principe de non rétroactivité. Le président demande l'autorisation de reprendre la délibération « régularisée ».

Voté à l'unanimité

6. Point sur la réunion organisée par la préfecture de Haute Saône sur l'intégration des nouvelles communes

Le président donne lecture du courrier d'invitation de la Préfecture, des questions posées par la CCVM et des explications données par les services préfectoraux et de la DDFIP 70.

Le président dit qu'il n'a pas été possible pour les services préfectoraux et de la DDFIP de répondre aux questions relatives :

- au montant des participations des communes à leur sortie des CC du Val Saint-Vitois et du Val de Pomes,
- au montant de la dotation d'intercommunalité de la CCVM, des montants de contribution au redressement de la dette, du FNIGR ;
- à l'impact de la reprise obligatoire des zones d'activités communales par la CC et si la fiscalité de ces zones suivait la reprise des charges afférentes.

Le président dit que la DDFIP a demandé si la CCVM avait l'intention de passer à la FPU pour 2017. Il dit que des simulations ont été demandées mais que ce qui a été transmis n'est pas assez poussé pour être présenté aux communes et que cela implique un réel débat. Ce débat doit se faire avec les communes membres de la CCVM et les futures communes membres.

Le président rappelle que pour actionner la FPU, il faut que la CCVM prenne de nouvelles compétences comme la compétence eau-assainissement. Et pour les communes qui n'ont pas de fiscalité professionnelle, si la CCVM passe en FPU, elles devront contribuer dans leur budget général.

Concernant la compétence eau-assainissement, cette compétence comprend les eaux pluviales qui ne font pas partie pour les communes de leur budget annexe assainissement mais sont dans leur budget principal ce qui va complexifier et augmenter les charges dans le cadre de la prise de cette compétence. Le 1^{er} vice-président en charge du développement économique dit que les 3 mois à venir vont être compliqués : avec choix de fiscalité, de représentation au conseil et détermination des compétences à faire.

Le président évoque la reprise des personnels de la CCVP. Il dit que 3 agents ont été rencontrés. Un agent rejoindra la CCVM et sera mis à disposition préalablement à partir d'octobre ; un autre agent (à qui il avait été proposé un mi-temps sur la CCVM) ira à la CC du Val de Gray qui la reprendra à temps complet et reste un agent technique en arrêt maladie à qui il n'a pas été proposé d'affectation et pour lequel Mme la Préfète sera amenée à en décider l'affectation s'il n'y pas de proposition des Communautés de Communes.

Concernant la représentativité à la CCVM à compter du 01/01/2017, il faut déterminer le nombre de délégués communautaires soit 57 selon le droit commun soit 52 délégués selon l'accord amiable. Les tableaux seront ré-adressés aux conseillers communautaires pour une prise de décision.

Pour la DETR, les projets menés par la CCVM sur les communes du Doubs dépendront de la DETR de la Haute-Saône.

Le président dit que la problématique du scolaire a été évoquée et le fait que l'orientation de la CCVM va vers une centralité mais comment détermine-t-on cette centralité ? Sachant qu'il faut 2 à 3 ans pour monter un dossier.

Un élu demande si un projet n'est pas déjà lancé. Une réflexion est en cours mais il faut y associer l'inspection académique. « De plus, si les communes du Doubs ne veulent pas venir, elles n'ont qu'à faire une commune nouvelle avec Saint-Vit et elles pourront ainsi intégrer la CAGB ».

Enfin, le président dit qu'il était en CDCI du Doubs le matin et que le préfet a fait voter la CDCI mais a utilisé son pouvoir de passer outre.

Un élu dit qu'il faut insister auprès des services DDFIP et préfectoraux pour avoir les simulations demandées.

Le président rappelle son engagement de remettre son mandat en jeu au 1^{er} janvier 2017 et sa volonté de demander les simulations plus précises pour envisager la mise en place de la FPU.

7. Point sur la reprise des personnels CCVP et délibération pour inscription budgétaire dans le cadre d'une mise à disposition

Le président demande l'autorisation de signer la convention de mise à disposition d'un personnel de la CC du Val de Pesmes à la CCVM à partir d'octobre à raison de deux jours/semaine (mardi et vendredi). Il s'agit d'un agent qui est au grade de rédacteur (catégorie B). Il sera transféré à temps complet à compter de janvier.

Le président demande l'autorisation d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Quelles seront les missions de cet agent ? Il sera affecté en partie aux ressources humaines et en partie au scolaire.

Le Président dit qu'avant les agents administratifs étaient plus polyvalents mais que maintenant avec plus de 110 agents, ce n'est plus possible. Il félicite ensuite les agents administratifs pour leur travail.

Voté à l'unanimité

8. Point sur la rentrée scolaire

Le président dit que quasiment toutes les demandes de travaux ont été satisfaites. Il dit que les fiches des travaux peuvent être consultées par les élus qui le souhaitent.

Seule la salle de motricité de la maternelle à Marnay sera faite pendant les prochaines vacances et certainement en deux fois.

Le président félicite l'agent de maintenance et les personnes qui avaient été recrutées cet été pour l'aider, les entreprises qui ont respecté les délais d'interventions, et un maître d'œuvre qui a permis de réaliser les travaux sur la cuisine du périscolaire à Marnay.

Le président dit qu'il y a pour plus de 75000 € de travaux qui ont été réalisés sur l'école à Marnay et qu'il a déjà prévenu que l'année prochaine l'enveloppe ne serait pas aussi conséquente.

Il remercie la directrice de l'école primaire pour la mise à disposition d'un local partagé pour servir de local syndical.

Il précise suite à une demande que les écoles maternelles ne disposent pas d'une ATSEM par classe et que comme Marnay a perdu une classe de maternelle, il était normal de diminuer le nombre d'ATSEM.

Enfin, les subventions escomptées du département seront moins fortes qu'espérées.

Le maire de Chambornay demande le remplacement en urgence d'un réfrigérateur pour l'école pour servir pour le stockage de médicament d'un enfant diabétique.

Le président dit qu'il n'est pas au courant mais demandera aux services.

Après vérification auprès des services, le réfrigérateur a été livré et installé le lendemain du conseil communautaire.

Il est dit qu'il faut faire les dégivrages réguliers des réfrigérateurs pour éviter d'avoir à les remplacer trop souvent. Ce qui devrait être fait par les utilisateurs eux-mêmes.

9. Questions diverses

Le président dit que l'objectif de reprise de la compétence eau/ assainissement au 01/ 01/ 2018 devra peut-être, être revu car même si aujourd'hui le cahier des charges de l'étude est prêt, il faut y ajouter les eaux pluviales. L'intégration des eaux pluviales à cette compétence risque de générer des coûts importants.

Le président dit que cela fera partie du prochain débat en conseil communautaire avec la mise en place éventuelle de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) dans la mesure où les services fiscaux auront transmis des simulations plus complètes.

Un élu demande où en est le projet d'achat groupé de défibrillateurs ? Le président dit que ce dossier sera avancé avant la fin de l'année.

Le président rappelle que la CCVM doit adhérer à ingénierie 70 pour l'instruction des ADS pour le compte des communes du Doubs qui le souhaitent et qui ne bénéficieront plus de l'instruction des services de l'Etat à compter du 1^{er} janvier 2017. Il rappelle les communes concernées.

Un élu dit qu'il faut programmer un débat en conseil sur la mise en place d'un PLUi et la prise de compétence correspondante. Un élu dit qu'il faut délibérer entre le 14 décembre 2016 et le 14 mars 2017 si la CCVM ne veut pas prendre cette compétence sinon elle sera prise d'office.

Un élu demande où en sont les projets de travaux sur les ponts de l'ancienne voie ferrée afin de pouvoir relier Moncley à Marnay.

Le vice-président en charge du développement économique et du tourisme dit qu'avant les vacances, Emagny a délibéré pour céder à l'euro symbolique la partie du pont qui lui appartient avec l'emprise de terrain jusqu'à la route. Ceci va permettre à la CCVM d'être propriétaire de la totalité du pont et un seul dossier de demande de subvention DETR en Haute Saône pourra être présenté.

Le cahier des charges pour la consultation pour réaliser les travaux sur les ponts est quasi finalisé et sera présenté en commission.

Le maire de Moncley demande que l'entretien de la totalité de la voie soit financé par la CCVM (de Moncley à Marnay). En contrepartie, il est disposé à céder l'emprise de la voie mais pas les bois autour pour sa commune.

Concernant le classement des sentiers du Doubs au PDIPR, le président dit que le conseil départemental refuse de classer les sentiers car les terrains de RFF n'ont toujours pas été cédés aux communes. Le président dit qu'il va rencontrer prochainement le vice-président en charge du dossier pour débloquer la situation.

Une élue demande s'il est possible de prêter des minis bus pour véhiculer les personnes âgées de la MARPA jusqu'au club des aînés de Marnay le jeudi après-midi. Le président dit que c'est possible dans la mesure où les minis bus 9 places sont disponibles et dans les mêmes conditions que pour le collège à savoir : prise d'une assurance et disposer de chauffeurs.

Un élu dit qu'il semble que pour la mise en place de la fibre en Haute Saône ça avance. La montée en débit sur Bonboillon est prévue pour fin 2016. M. Rollet, délégué CCVM à HSN dit que la CCVM a été choisie comme « territoire test » par HSN, pour le déploiement d'une plaque fibre sur la partie Haute Saônoise de son territoire et les échéances seront données au prochain comité de HSN.

Il dit qu'Orange ne débloque pas plus de 20 lignes par mois donc il y a une liste d'attente mais que les délais sur Bonboillon seront respectés.

Un groupement de commande entre les départements est en cours de préparation pour faire venir plusieurs opérateurs.

Côté Doubs, Moncley sera équipé pour le 14 décembre prochain et la fibre n'est prévue à la prise qu'en 2021.

Le président dit que l'inauguration du deuxième hôtel d'entreprises sur la zone « les plantes » est programmée pour le 30 Septembre à 16h30 et que tout le conseil y est invité.

Un annuaire des associations du territoire est distribué aux communes.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22h10.